



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Le contrôle parlementaire des engagements nationaux en faveur du climat

**Outil à l'intention
des parlementaires**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Union interparlementaire (UIP) et des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Cette publication a été rédigée conformément au guide de style éditorial interne de l'UIP et aux conventions retenues par cette dernière en matière d'appellations.

ISBN: 978-92-9142-908-0 (UIP)

© Union interparlementaire, 2024

L'UIP encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion du contenu du présent outil. Sauf indication contraire, toute partie de la présente publication peut être reproduite à des fins d'utilisation personnelle et non commerciale, à condition que les sources détentrices des droits d'auteur soient dûment mentionnées, qu'aucune modification ne soit effectuée et qu'il ne soit aucunement suggéré que l'UIP approuve les points de vue, les produits ou les services de l'utilisateur.

Pour informer l'Union interparlementaire de l'utilisation du contenu de la publication ou demander une autorisation afin de le reproduire dans son intégralité ou de le traduire dans d'autres langues, veuillez écrire à l'adresse suivante : press@ipu.org.

Traductrice : Aurélie Mercier

Maquette et mise en page : René Berzia, Inkdrop

Table des matières

Avant-propos	4
Résumé	6
Introduction	8
Comprendre les contributions déterminées au niveau national : outil à l'intention des parlementaires	11
Considérations liées au renforcement des éléments thématiques des CDN	18
Premier élément thématique : l'atténuation des changements climatiques	19
Deuxième élément thématique : l'adaptation aux changements climatiques	26
Troisième élément thématique : le financement de l'action climatique	32
Outils et ressources utiles	38

Avant-propos

Les changements climatiques représentent le défi le plus pressant de notre époque, dépassant les frontières et touchant chaque pays, avec des conséquences graves pour les plus vulnérables d'entre nous.

L'Union interparlementaire (UIP), en tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, est consciente du rôle crucial que doivent jouer les parlementaires dans la campagne mondiale visant à relever ce défi. Consciente de l'urgence de l'action climatique, l'UIP a fait d'un engagement parlementaire plus robuste dans la lutte contre les changements climatiques une priorité dans le cadre de sa Stratégie 2022-2026. Notre riposte collective aux changements climatiques a non seulement besoin des gouvernements, mais aussi de l'implication des parlements lorsqu'il s'agit de veiller à la redevabilité, à la transparence et à l'efficacité en matière de formulation et de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) — les plans nationaux présentés dans le cadre de l'Accord de Paris fixant les objectifs de réduction des émissions et d'adaptation aux effets des changements climatiques de chaque pays.

Cet outil intervient à un moment charnière. Le premier bilan mondial dressé à l'occasion de la COP28 en 2023 a révélé une sombre réalité : les engagements climatiques actuels sont loin d'être à la hauteur de ce qui est nécessaire pour éviter la catastrophe. Pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C d'ici à 2030, nous devons agir de manière bien plus ambitieuse et de toute urgence. Aujourd'hui, plus que jamais, les parlements doivent se montrer à la hauteur du défi, en prenant des mesures audacieuses et fondées sur la science, adaptées à l'ampleur de la crise à laquelle nous faisons face. Les parlementaires ont le pouvoir de tenir les gouvernements comptables de leur action, d'obtenir les financements nécessaires et de veiller à ce que les promesses climatiques ne soient pas que des paroles en l'air, mais qu'elles se concrétisent par des mesures réelles et transformatrices qui protègent notre planète et les plus vulnérables d'entre nous.

Cet outil est conçu pour offrir aux parlementaires des orientations ciblées concernant le contrôle des mesures nationales en matière climatique, s'inspirant des conclusions du premier bilan mondial et de l'actuel cycle de présentation des CDN. Il vient compléter les [10 mesures pour des engagements nationaux plus forts en faveur du climat](#) de l'UIP, publiées dans le cadre de la campagne *Parlements pour la planète*, en procédant à une étude poussée des éléments thématiques essentiels des CDN : atténuation, adaptation et

financement. Si ces dernières offrent un cadre pratique permettant un contrôle efficace des CDN, l'outil se concentre quant à lui sur les mesures concrètes relevant de ces thèmes, mettant en avant des considérations propres au renforcement de l'engagement parlementaire et à la redevabilité. Reconnaissant que la capacité à mettre en œuvre des mesures en matière climatique varie selon les parlements, les mesures présentées en exemple dans l'outil sont conçues pour être modulables, permettant des ajustements en raison des ressources et des cadres institutionnels dont dispose chaque parlement. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de mesures, mais plutôt d'un guide axé sur certaines mesures efficaces que les parlementaires peuvent prendre, compte tenu des conclusions urgentes tirées des résultats du premier bilan mondial et du paysage politique climatique mondial en constante évolution.

J'invite tous les parlementaires à s'emparer de cet outil, à l'utiliser pour façonner et renforcer les politiques climatiques dans leur pays respectif. Ensemble, en exerçant un contrôle parlementaire robuste, nous pouvons transformer les promesses nationales en progrès mondiaux, garantissant un avenir à la fois durable et juste.



Martin Chungong
Secrétaire général
Union interparlementaire

Résumé

Le premier bilan mondial, dressé en 2023 à l'occasion de la COP28, a révélé la nette insuffisance des progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs de l'Accord de Paris, mettant en lumière un écart important entre les engagements nationaux actuels et les mesures nécessaires pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C d'ici à 2030. L'augmentation des températures mondiales continue à battre des records, aggravant encore les effets néfastes qui touchent de manière disproportionnée les populations et les pays vulnérables. Pour que les plans se traduisent par des mesures concrètes, des mesures d'atténuation et d'adaptation immédiates et renforcées sont nécessaires de toute urgence, ainsi que d'importants moyens financiers.

Alors que les gouvernements se préparent à présenter leurs CDN actualisées début 2025, c'est le moment ou jamais pour les parlements d'influencer les mesures prises par leur pays en matière climatique. L'engagement et le contrôle parlementaires sont indispensables pour veiller à ce que les engagements pris soient ambitieux, réalistes et adaptés aux objectifs climatiques mondiaux, tout en donnant la priorité aux populations et aux écosystèmes vulnérables. Cela permet aux parlements de tenir les gouvernements comptables des engagements pris aux échelons national et mondial.

Cet outil offre aux parlementaires des orientations précises concernant le contrôle des mesures nationales en matière climatique, en s'inspirant des conclusions du premier bilan mondial et du cycle de présentation des CDN.

Voici un résumé des recommandations :

Recommandations visant à renforcer les éléments thématiques des CDN

Atténuation :

- 1. Veiller à l'inclusion d'objectifs d'atténuation plus ambitieux**, en garantissant leur conformité avec les recommandations scientifiques les plus récentes, les objectifs climatiques nationaux et les engagements internationaux.
- 2. Faciliter une transition juste vers des énergies renouvelables**, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté dans la transition vers une sortie des combustibles fossiles.

- 3. Promouvoir l'inclusion du méthane dans les CDN** pour contribuer aux efforts de réduction de toutes les sources majeures de gaz à effet de serre.

Adaptation :

- 1. Veiller à ce que les plans nationaux d'adaptation s'appuient sur des évaluations complètes des aléas climatiques, de leurs effets et des vulnérabilités** pour s'assurer que les mesures sont ciblées et efficaces.
- 2. Veiller à ce que les plans nationaux d'adaptation soient élaborés au moyen de processus inclusifs, participatifs et transparents,** conformes aux éléments connexes des CDN pour garantir un vaste soutien et une grande efficacité.
- 3. Veiller à la mise en œuvre effective des plans nationaux d'adaptation, incluant le suivi, l'évaluation et l'apprentissage** pour suivre les progrès et réduire les conséquences sociales et économiques des aléas climatiques.

Financement :

- 1. Renforcer la redevabilité en ce qui concerne les engagements pris en matière de financement,** plaider en faveur de leur respect à l'échelle nationale et faire pression à l'international pour répondre aux besoins financiers.
- 2. Veiller à la conformité entre les CDN et les budgets nationaux,** en s'assurant qu'ils couvrent tous les aspects des activités relatives à l'atténuation et à l'adaptation.
- 3. Renforcer le contrôle national des fonds hors budget,** en encourageant la mise au point de systèmes de suivi, d'examen et d'évaluation de leur utilisation et en plaidant pour leur incorporation dans les budgets nationaux.

Introduction

Les changements climatiques sont une crise mondiale urgente et de plus en plus intense qui exige une action immédiate et collective. Chaque année, l'augmentation des températures mondiales continue à battre de nouveaux records, dont les effets dévastateurs touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables, en particulier dans les pays en développement. En dépit du fait que ces populations contribuent le moins au problème, elles font face à des phénomènes météorologiques extrêmes, à des pénuries d'eau et de nourriture et à de l'instabilité économique.

Cette cruelle inégalité appelle une réponse mondiale unifiée, les CDN jouant un rôle central dans les efforts nationaux et internationaux. Ce ne sont pas que des plans techniques — il s'agit de déclarations d'ambitions nationales dans le cadre de la lutte contre une crise sans frontière. Elles représentent la volonté de chaque nation de protéger les populations vulnérables et de sauvegarder l'avenir de la planète.

Il n'en reste pas moins que si les CDN montrent ce qu'un État est disposé à faire pour lutter contre les changements climatiques, prises dans leur ensemble, elles révèlent une dure réalité : les efforts entrepris jusqu'à présent sont très insuffisants. Des évaluations récentes, y compris le premier bilan mondial dressé en 2023 à l'occasion de la COP28, ont montré de nettes insuffisances entre les engagements nationaux actuels et les mesures nécessaires pour limiter le réchauffement de la planète. L'exercice a donné de l'ampleur aux avertissements de longue date des scientifiques et des populations en première ligne : les changements climatiques ne sont pas une menace future, mais bien une réalité actuelle et dévastatrice, qui exige une action immédiate et équitable de toutes les nations. À mesure que le dixième anniversaire de l'Accord de Paris approche, et face aux effets de plus en plus intenses des changements climatiques, il est urgent de renouveler l'ambition et de renforcer les engagements solennels. Il reste peu de temps pour agir de manière efficace, ce qui met en exergue l'urgence de la crise et la nécessité de prendre immédiatement des mesures déterminantes et audacieuses.

Les parlements jouent un rôle crucial dans le processus d'élaboration des CDN en ce qu'ils traduisent des engagements climatiques solennels en politiques et législations concrètes, obtiennent les budgets adéquats et veillent à ce que les mesures prises soient ambitieuses, réalistes et adaptées aux objectifs mondiaux. Cependant, l'implication des parlements dans ce processus varie, ce qui exige que les parlementaires adoptent une démarche proactive pour veiller à l'élaboration efficace des CDN, à leur mise en œuvre et à la redevabilité dans le contexte de l'action climatique. Pour les parlementaires, un tel engagement contribue à une meilleure compréhension des défis auxquels leurs administrés sont confrontés, attire leur attention sur les groupes vulnérables et renforce les partenariats avec les populations sensibilisées au climat. Il offre également des possibilités de promouvoir la croissance économique au moyen d'emplois verts et d'industries durables, tout en soutenant des initiatives locales en matière de climat et en renforçant la résilience au niveau local.

L'UIP apporte une assistance aux parlements du monde entier afin qu'ils renforcent leurs efforts en faveur de l'action climatique. Grâce à sa campagne [*Parlements pour la planète*](#), l'UIP incite les parlementaires du monde entier à prendre des mesures concrètes pour réduire leur propre empreinte carbone et mettre en œuvre des politiques respectueuses du climat. Cet outil fait partie d'une stratégie plus vaste de l'UIP, offrant aux parlementaires les outils et la connaissance spécifiques nécessaires pour superviser et influencer efficacement les mesures de leur pays en matière climatique. En tirant parti des ressources et du soutien offerts par l'UIP, les parlements peuvent favoriser une action climatique de haute qualité et transformer les engagements solennels nationaux en matière climatique en mesures réelles et efficaces sur le terrain.

Dans le cadre de la campagne *Parlements pour la planète*, l'UIP a recensé dix mesures essentielles permettant de renforcer les engagements nationaux en matière de climat. Le guide intitulé *10 mesures pour des engagements nationaux plus forts en faveur du climat* énonce des mesures concrètes que les parlementaires peuvent prendre pour établir des CDN, les mettre en œuvre et en assurer le suivi, en veillant à ce qu'elles soient conformes aux objectifs climatiques mondiaux et aux priorités nationales. Ce guide pose les bases d'une élaboration et d'un contrôle efficaces des CDN, en offrant aux parlementaires les outils permettant de passer au peigne fin les engagements solennels en matière climatique et de rendre les gouvernements comptables de leur action.

Le présent outil s'en inspire en fournissant une analyse plus détaillée des éléments essentiels des CDN : atténuation, adaptation et financement. Il donne une vision globale du paysage mondial et politique actuel sur ces sujets et met en lumière des considérations propres à améliorer le contrôle parlementaire. S'il met en avant plusieurs mesures que les parlements sont susceptibles de prendre, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Il s'agit plutôt d'un guide des mesures les plus efficaces, choisies pour leur pertinence par rapport aux dernières évaluations en matière climatique et de la nécessité urgente de s'attaquer aux nettes insuffisances mises en lumière lors du récent bilan mondial dressé à l'occasion de la COP28.

En procédant à une étude approfondie des thèmes des CDN, l'outil explore les difficultés et les possibilités liées à chacun d'eux, adressant aux parlementaires des recommandations concrètes. Il vient compléter le cadre initial en se concentrant sur des cas concrets et des problématiques émergentes dans le paysage politique climatique en constante évolution.

La première partie de cet outil donne des connaissances et renseignements généraux sur les CDN, s'assurant que les parlementaires disposent des moyens nécessaires pour superviser leur élaboration et leur mise en œuvre. Les parties suivantes sont divisées en thèmes, chacune d'elles se concentrant sur l'un des trois éléments essentiels des CDN : atténuation, adaptation et financement de l'action climatique. Chaque partie thématique met en avant des considérations essentielles en matière de contrôle et donne des exemples modulables de mesures susceptibles d'être adaptées à la capacité individuelle des parlements, veillant à l'inclusivité et à la transparence tout au long du processus. La dernière partie contient une liste d'outils et de ressources utiles pour aider les parlementaires à superviser l'élaboration et la mise en œuvre des CDN.

Face à cette crise mondiale, chacun doit faire sa part. Les enjeux n'ont jamais été aussi importants et il est désormais temps de prendre des mesures déterminantes et unifiées.

Comprendre les contributions déterminées au niveau national : outil à l'intention des parlementaires

Les CDN sont des éléments essentiels de la riposte mondiale aux changements climatiques, constituant l'épine dorsale des efforts déployés dans le cadre de l'Accord de Paris¹ pour limiter le réchauffement de la planète. En tant que représentants du peuple et responsables politiques de premier plan, les parlementaires jouent un rôle crucial s'agissant de superviser leur élaboration et leur mise en œuvre. Cette partie présente les CDN en termes pratiques, donnant des connaissances et renseignements généraux dont les parlementaires ont besoin pour superviser plus efficacement leur élaboration et leur mise en œuvre. Elle vise à fournir aux parlementaires la compréhension nécessaire pour mener une action climatique ambitieuse et concrète.

L'Accord de Paris

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant dont l'objet est la lutte contre les changements climatiques. Il a été adopté en 2015 et est entré en vigueur en 2016. Son objectif principal consiste à limiter le réchauffement de la planète bien en deçà des 2 °C, l'objectif étant de ne pas dépasser le seuil de 1,5 °C. Les CDN traduisent les objectifs de l'Accord de Paris sur le plan opérationnel.

Définition des CDN²

Les CDN constituent le mécanisme par l'intermédiaire duquel chaque pays met en application l'Accord de Paris à l'échelle nationale. En substance, il s'agit du plan d'action climatique d'un pays. Chaque pays présente sa CDN au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Où trouver la CDN de mon pays ?

Pour trouver la CDN de votre pays, consultez le [registre des CDN](#). Il donne la liste des pays qui ont présenté leurs CDN, indiquant la date à laquelle elles ont été présentées et actualisées. Il s'agit d'une ressource indispensable pour suivre les engagements pris à l'échelle nationale en matière de climat et comprendre comment chaque pays contribue aux efforts déployés à l'échelle mondiale dans le cadre de l'Accord de Paris.

Consultez le Registre des CDN sur le site web de la CCNUCC pour accéder à la CDN de votre pays et rester informé des progrès réalisés en la matière.

1 Pour plus de détails sur les accords, traités et cadres multilatéraux, voir la publication de ParlAmerica, [Les parlements et l'Accord de Paris](#).
2 CCNUCC, [L'Accord de Paris et les Contributions déterminées au niveau national](#)

(CCNUCC), faisant part de ses engagements en matière de réduction des émissions, d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'obtention des financements nécessaires, à l'appui de l'objectif mondial visant à limiter l'élévation de la température à 1,5 °C.

Les CDN ne sont pas des documents statiques, elles peuvent et doivent être actualisées pour traduire de nouvelles ambitions ou des améliorations. S'il est vrai qu'elles ont une fonction technique en ce qu'elles définissent des mesures et des objectifs, les CDN ont aussi une importance symbolique, représentant à la fois les efforts individuels d'une nation et la volonté collective mondiale de faire face à la crise climatique, de protéger les populations vulnérables et de sauvegarder l'avenir de la planète.

Qui est chargé d'élaborer les CDN et par quel processus ?

La responsabilité d'établir et de présenter les CDN incombe principalement au **gouvernement**, notamment aux ministères concernés (par ex., de l'environnement, de l'énergie et des finances). Ces derniers collaborent afin de formuler les objectifs et mesures nécessaires. Les gouvernements peuvent consulter les **commissions sur les changements climatiques**³ aux fins de conseils et de coordination du processus d'élaboration des CDN, l'objectif étant de veiller à ce que celles-ci soient complètes et conformes aux priorités nationales. Le processus doit être consultatif, inclusif et participatif, garantissant une large participation des parties prenantes⁴ et la transparence pour traduire les différentes perspectives et répondre aux inquiétudes des divers secteurs de la société.

Atténuation et adaptation

L'atténuation des changements climatiques désigne toute mesure prise pour réduire ou prévenir les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou améliorer les puits de carbone qui permettent d'éliminer ces gaz de l'atmosphère.

L'adaptation aux changements climatiques désigne le processus d'adaptation aux changements actuels ou attendus. Cela implique de prendre des mesures pour réduire les effets néfastes des changements climatiques et tirer parti de tout avantage potentiel.

3 Les commissions sur les changements climatiques sont souvent des commissions indépendantes composées d'experts et d'autres parties prenantes.

4 Par ex. les universitaires, la société civile, les femmes, les populations concernées, le secteur privé, les groupes autochtones et les ONG.

Pourquoi est-il bon que les parlementaires participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des CDN ?

Les parlements sont essentiels pour veiller à ce que les engagements solennels en matière climatique se concrétisent par des politiques concrètes financées par des budgets appropriés, tenir les gouvernements comptables de leur action et inclure l'action climatique dans les plans nationaux. Prendre part à ce processus permet aux parlementaires de mieux comprendre les défis climatiques auxquels font face leurs administrés, tout particulièrement les groupes vulnérables, et d'améliorer la collaboration avec les populations sensibilisées à l'environnement.

Quel est le contenu d'une CDN ?

Les CDN doivent contenir plusieurs éléments essentiels à l'action climatique. Elles doivent s'appuyer sur des données scientifiques et inclure une projection des risques climatiques et des effets auxquels le pays est exposé. Elles comprennent des **objectifs d'atténuation** afin de réduire les émissions de GES et des **mesures d'adaptation** pour lutter contre les effets des changements climatiques. **Elles doivent comprendre des plans de mise en œuvre**, énonçant les stratégies et politiques prévues pour remplir ces objectifs. Les informations concernant les **besoins financiers** doivent quant à elles détailler les ressources financières, techniques et en matière de renforcement des capacités nécessaires. Enfin, les CDN contiennent des informations relatives à la **transparence**, notamment liées aux mécanismes de suivi, de présentation des rapports et de vérification des progrès.

À quelle fréquence les CDN sont-elles actualisées ?

Les CDN sont actualisées tous les cinq ans. Il est attendu de chaque actualisation qu'elle soit plus ambitieuse que la précédente, traduisant les principes de « progression » et de niveau d'« ambition le plus élevé possible ». Toutefois, les pays peuvent ajuster leurs CDN existantes à tout moment dans le dessein d'accroître leur niveau d'ambition.

Les **stratégies à long terme** énoncent la vision d'un pays pour ce qui est de parvenir à un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques sur plusieurs décennies, fixant souvent un objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. Ces stratégies donnent la vision à long terme et l'orientation qui guident l'élaboration des CDN, en s'assurant que les mesures prises à court terme en matière climatique sont conformes aux objectifs plus larges et à long terme.

Quand seront présentées les prochaines CDN ?

Le calendrier exact varie selon le pays, mais les actualisations sont attendues début 2025, après la présentation des stratégies à long terme, qui sont quant à elles attendues en novembre 2024⁵. S'ils souhaitent faire part de nouveaux engagements ou des progrès réalisés, les pays peuvent présenter leurs CDN actualisées de manière anticipée. Figure sur le site web de la CCNUCC un [registre](#) qui indique quel pays a présenté ses CDN, à quelle date et à quelle date celles-ci ont été actualisées⁶.

Qu'est-ce qui caractérise une CDN de qualité ?

D'après la CCNUCC : « Les meilleures CDN fixent des objectifs élevés et ambitieux ». Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)⁷ précise que des CDN de qualité se doivent d'être **ambitieuses**, fixant des objectifs de réduction des émissions et d'adaptation aux effets des changements climatiques exigeants, quoiqu'atteignables. Elles doivent être **transparentes**, et prévoir la présentation de rapports clairs et détaillés sur les mesures prévues et les progrès réalisés. Elles doivent être **robustes**, avec des objectifs mesurables et bien définis ainsi que des plans de mise en œuvre fondés sur des données solides. Elles doivent être **réalistes**, reflétant les capacités économiques, sociales et technologiques du pays. **L'inclusivité et la maîtrise sont essentielles**. Faire participer les acteurs politiques et de la société civile à tous les niveaux et incorporer leur contribution à la CDN permet de s'assurer d'une responsabilité collective et d'une action globale.

Objectifs conditionnels et inconditionnels

Tous les pays doivent fixer des objectifs qu'ils atteindront grâce aux finances publiques nationales, que l'on appelle des objectifs inconditionnels. De nombreux pays en développement présentent également des objectifs conditionnels, qui dépendent de l'aide extérieure, à l'instar d'une aide financière, du transfert de technologies ou du renforcement des capacités, offerte par d'autres pays ou des organisations internationales. En incluant des objectifs conditionnels, les pays peuvent fixer des objectifs plus ambitieux et solliciter la coopération internationale nécessaire pour répondre aux objectifs climatiques mondiaux.

5 Pour plus d'informations sur les stratégies à long terme, voir World Resources Institute, [Stratégies climatiques à long terme](#), et pour plus d'informations sur la relation entre les stratégies à long terme et les CDN, voir : [Action climatique d'aujourd'hui et de demain : la relation entre les CDN et les stratégies à long terme](#).

6 Pour savoir quels pays ont présenté leurs stratégies à long terme, voir le [portail dédié de la CCNUCC](#)

7 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), [L'état de l'ambition climatique](#)

Les CDN sont-elles juridiquement contraignantes ?

Si l'Accord de Paris impose aux pays d'établir, de communiquer et d'actualiser des CDN, les objectifs et mesures précis qu'elles contiennent ne sont pas juridiquement contraignants. Cela signifie qu'aucune sanction juridique ne s'applique lorsqu'un pays n'atteint pas les objectifs qu'il s'est fixés. Les parlements ont donc un important rôle à jouer s'agissant de transposer les CDN dans la législation interne, en veillant à ce que les initiatives bénéficient de financements adéquats et en tenant les gouvernements comptables de leur mise en œuvre.

Quel est le lien entre les CDN et les cadres juridiques et politiques nationaux ?

Les CDN doivent être rigoureusement conformes aux politiques climatiques existantes, aux plans de développement, aux cadres juridiques et aux stratégies à long terme du pays. Cette harmonisation permet de veiller à ce que l'action climatique ne soit pas isolée, mais qu'elle s'intègre dans le cadre juridique plus large et les stratégies de développement socio-économique du pays. Les objectifs climatiques nationaux doivent faire partie intégrante des objectifs plus larges de développement du pays, soutenus par des obligations légales, des politiques cohérentes, une coordination institutionnelle et des ressources financières adéquates.

Comment les progrès sont-ils évalués et comment veille-t-on à la transparence et à la redevabilité ?

Les progrès dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et des CDN sont évalués grâce à un ensemble de rapports nationaux, d'examen techniques, de bilans mondiaux et d'évaluations indépendantes⁸.

L'Accord de Paris a mis en place un **cadre de transparence renforcé** afin de veiller à la transparence des mesures prises par les pays en matière climatique et à la redevabilité à cet égard. Tous les deux ans, les pays présentent des **rapports biennaux au titre de la transparence** contenant des informations sur les progrès réalisés dans le cadre des CDN^{9,10}. Ces rapports font l'objet d'un examen technique par des experts

8 Des organisations telles que la CCNUCC, le World Resources Institute (WRI) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) procèdent à des évaluations des progrès réalisés par les pays dans le cadre de leurs objectifs climatiques et publient des rapports sur le sujet.

9 Pour plus d'informations sur la présentation de rapports et le suivi dans le cadre de l'Accord de Paris, veuillez consulter la [page dédiée du site web de la CCNUCC](#).

10 Les rapports biennaux au titre de la transparence contiennent également des informations sur les rapports nationaux d'inventaire, les politiques et les mesures, les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers, les niveaux de développement financier et technologique, le soutien en matière de transfert de technologies et de renforcement des capacités, les besoins en matière de renforcement des capacités et les domaines d'amélioration.

chargés de veiller à leur fiabilité et à la transparence. Ils sont suivis d'un processus d'examen multilatéral dans le cadre duquel les pays évoquent leurs progrès et partagent des bonnes pratiques.

Tous les cinq ans, un [bilan mondial](#) permet de recueillir et d'analyser des informations sur les progrès collectivement réalisés dans le cadre des objectifs de l'Accord de Paris, éclairant le cycle suivant d'actualisation des CDN. Le premier bilan mondial a été mené à bien à l'occasion de la COP28 en 2023. Le prochain bilan mondial s'achèvera en 2028.

La pression internationale des pairs incite également les pays à respecter leurs engagements en matière climatique. Dans le cadre du processus multilatéral d'examen mené au titre du cadre de transparence renforcé, une certaine pression s'exerce sur les États pour qu'ils prouvent leurs progrès devant leurs pairs. Le bilan mondial compare publiquement les efforts nationaux, ce qui entraîne une surveillance plus poussée des pays à la traîne et une pression accrue sur ces derniers. La participation du public et de la société civile permet aux ONG, aux médias et au public de comparer les mesures prises, poussant les pays à éviter toute attention négative.

Flexibilité des rapports pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés (PMA)

Contrairement à d'autres pays, les petits États insulaires en développement et les PMA ne sont pas liés par des calendriers stricts. Ils peuvent choisir quand présenter leurs rapports biennaux au titre de la transparence selon leurs capacités et les circonstances. Cette flexibilité permet de reconnaître qu'ils sont souvent en proie à des difficultés liées à leurs capacités financières et techniques, ce qui rend difficile de se conformer à de strictes exigences en matière de rapports. Les rapports biennaux au titre de la transparence sont accessibles via le registre des CDN de la CCNUCC.

Pour plus d'informations sur les CDN, les parlements sont invités à consulter la [page dédiée du site web de la CCNUCC](#), qui explique en détail comment celles-ci constituent l'épine dorsale de l'Accord de Paris, esquissant les engagements climatiques de chaque pays. Cette page explique la procédure de présentation des CDN, l'importance d'augmenter progressivement le niveau d'ambition et les mécanismes qui permettent de suivre les progrès réalisés, parmi lesquels le cadre de transparence renforcé et le bilan mondial. Elle donne également accès au registre des CDN, qui consigne les CDN présentées et actualisées par les pays. Consulter cette page donnera aux parlementaires une bonne idée des objectifs climatiques mondiaux et des obligations nationales.

Dix mesures pour des engagements nationaux plus forts en faveur du climat

La date limite fixée pour la présentation des CDN approchant à grands pas (2025), c'est le moment ou jamais pour les parlements de façonner l'avenir climatique de leur pays. Dans le cadre de la campagne *Parlements pour la planète*, l'UIP a mis au point un guide pratique énonçant dix mesures clés que les parlements peuvent prendre pour améliorer le contrôle et stimuler l'action climatique nationale. Ces mesures aident les commissions parlementaires à tirer parti de leur expertise en matière climatique, en veillant à un contrôle efficace du processus d'élaboration des CDN et en intervenant directement à cet égard. Elles présentent également des stratégies plus larges permettant de soutenir l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre des CDN. Ainsi, les parlements peuvent veiller à ce que leur pays respecte ses engagements climatiques et contribue aux objectifs mondiaux.

Dix mesures que les parlements et les parlementaires peuvent prendre¹¹ :

- 1. Définir une base de référence** : *comprendre les résultats obtenus grâce aux CDN antérieures et rester au fait de l'évolution actuelle pour prévoir des mesures futures efficaces.*
- 2. Donner la priorité à l'humain** : *garantir une approche participative inclusive passant par des consultations pour élaborer et mettre en œuvre la CDN tout en veillant à sensibiliser le public à la lutte contre les changements climatiques et à l'y impliquer.*
- 3. Veiller à la qualité** : *vérifier que la CDN est ambitieuse, globale et réaliste et quelle satisfait à des critères de faisabilité et de transparence stricts.*
- 4. Garantir la conformité avec les politiques nationales** : *veiller à ce que la CDN et ses actualisations successives soient conformes aux politiques nationales pour garantir la cohérence des mesures de lutte contre le réchauffement climatique.*
- 5. Contrôler la conformité avec les engagements internationaux** : *garantir que la CDN et ses actualisations ultérieures respectent les objectifs climatiques mondiaux et les accords internationaux.*
- 6. Renforcer les cadres juridique et institutionnel** : *renforcer les fondements juridiques et institutionnels de l'intégration et de la mise en œuvre efficace des CDN.*
- 7. Soutenir la mise en œuvre et le contrôle par un financement adéquat** : *approuver et préconiser un financement suffisant pour soutenir la mise en œuvre et le contrôle de la CDN en veillant à ce que les budgets nationaux respectent les engagements climatiques.*
- 8. Assurer le suivi et la présentation de rapports** : *garantir l'existence de systèmes permettant le suivi permanent de la progression de la CDN et la présentation de rapports réguliers s'y rapportant en veillant à ce que ces systèmes promeuvent la redevabilité, la transparence et l'adaptabilité.*
- 9. Promouvoir l'actualisation régulière et inclusive de la CDN** : *œuvrer à l'instauration d'un processus clair et inclusif pour l'actualisation, l'amélioration et la présentation dans les délais de la CDN.*
- 10. Autonomiser et unir** : *renforcer le contrôle de la CDN grâce à la participation active, à la collaboration et au renforcement des capacités du parlement.*

11 Pour un large éventail de stratégies et d'exemples, veuillez consulter la [campagne](#).

Considérations liées au renforcement des éléments thématiques des CDN

Introduction : Alors que la crise climatique mondiale s'intensifie, les parlements ont un rôle crucial à jouer en veillant à ce que les CDN s'attaquent efficacement aux défis de l'atténuation, de l'adaptation et du financement de l'action climatique. Cette partie contient une étude approfondie de ces thèmes, offrant des recommandations propres à améliorer le contrôle parlementaire exercé sur le processus d'élaboration des CDN. Elle vient en complément et s'inspire du guide de l'UIP récemment publié, *10 mesures pour des engagements nationaux plus forts en faveur du climat*, qui présente des mesures essentielles pour améliorer le contrôle parlementaire des engagements climatiques. Si ces dernières offrent un cadre pratique permettant aux parlements d'affermir leur rôle dans le processus d'élaboration des CDN, le présent outil examine plus en profondeur les thèmes clés que sont l'atténuation, l'adaptation et le financement de l'action climatique.

Cet outil s'intéresse de manière plus approfondie au paysage mondial et politique actuel sur ces sujets et met en lumière des considérations propres à améliorer le contrôle parlementaire. Il met en exergue des recommandations concrètes tout en reconnaissant qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Au contraire, l'attention est portée sur quelques mesures efficaces, choisies pour leur pertinence à l'égard des évaluations climatiques les plus récentes, y compris les insuffisances mises en lumière dans le cadre du bilan mondial dressé en 2023 à l'occasion de la COP28. Grâce à un examen minutieux de ces thèmes, les parlements peuvent renforcer les engagements climatiques de leur pays, améliorer la redevabilité et veiller à la mise en conformité tant avec les priorités nationales qu'avec les objectifs internationaux.

Premier élément thématique : l'atténuation des changements climatiques

Introduction : Il nous reste peu de temps pour empêcher des conséquences catastrophiques sur l'environnement et il est indispensable d'atténuer de toute urgence les émissions de GES pour ralentir le réchauffement de la planète et éviter des conséquences extrêmement graves sur l'environnement. Pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, il faut réduire, d'ici à 2035, les émissions mondiales de GES de 60 % par rapport aux niveaux de 2019¹². Une atténuation opportune et efficace permettrait de réduire de manière drastique ces risques. Au moyen de leurs CDN, les gouvernements s'engagent à fixer et à atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES, assurant l'harmonisation entre les mesures nationales et les objectifs climatiques mondiaux. Le contrôle parlementaire de ce processus est primordial. En veillant à ce que les gouvernements respectent leurs engagements climatiques de la manière la plus ambitieuse possible, grâce à un examen minutieux des CDN, à un suivi étroit de leur mise en œuvre et à une action en faveur de la transparence, les parlements peuvent tenir les gouvernements comptables des engagements pris à l'échelle mondiale et faire progresser une action climatique urgente dont le besoin se fait terriblement sentir.

Contexte : L'atténuation des changements climatiques désigne toute mesure prise pour réduire ou prévenir les émissions de GES ou améliorer les puits de carbone qui permettent d'éliminer ces gaz de l'atmosphère¹³. La réduction et la prévention des émissions de GES sont les principaux moyens de faire baisser les températures mondiales. Néanmoins, compte tenu des engagements pris à l'heure actuelle dans le cadre des CDN, le monde s'expose à une élévation de la température mondiale de l'ordre de 2,5 à 2,9 °C d'ici à 2100¹⁴, soit bien plus que l'objectif de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris. Le monde n'étant pas en bonne voie pour atteindre cet objectif de température, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut que les émissions mondiales doivent baisser d'au moins 60 % d'ici à 2035, par rapport aux niveaux de 2019¹⁵ et qu'il faut atteindre l'objectif de

12 World Resources Institute, [Décrypter la COP28](#)

13 PNUD, [Qu'est-ce que l'atténuation des effets du changement climatique et en quoi est-ce une urgence ?](#)

14 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), [Rapport 2023 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions](#)

15 World Resources Institute, [Décrypter la COP28](#)

zéro émission nette¹⁶ d'ici à 2050 afin de remettre le cap sur cet objectif¹⁷. Les pays disposant des capacités les plus importantes et produisant de fortes émissions doivent prendre des mesures plus ambitieuses et apporter un soutien aux pays en développement dans leur quête de modes de développement à faible émission¹⁸. Nombreuses sont les Parties à l'Accord de Paris qui se sont fixé comme objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050¹⁹. Il existe diverses manières d'aborder la réduction des émissions. Les combustibles fossiles figurent en tête des sources d'émission de GES. Il sera donc vital pour les pays d'opérer une transition vers une sortie de ces combustibles, comme le recommande le Consensus des Émirats arabes unis adopté lors de la COP28²⁰, afin de parvenir à des réductions significatives des émissions de GES dans les années à venir.

Engagement mondial en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique adopté à la COP28

Signé par plus de 130 Parties lors de la COP28, cet engagement reconnaît le rôle indispensable des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le cadre de l'action climatique. Il engage ses signataires à tripler les capacités de production d'énergies renouvelables et à doubler l'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030. Il vise aussi à assurer la conformité des systèmes énergétiques mondiaux avec les objectifs de l'Accord de Paris, en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles. Il appelle à des mesures nationales globales, à la collaboration internationale et à un soutien financier accru pour atteindre ces objectifs.

L'adoption croissante de sources modernes d'énergie renouvelable est essentielle, mais elle pose également des difficultés majeures pour de nombreux pays en raison d'importants coûts de lancement, de taux d'intérêt élevés et de politiques gouvernementales qui ne sont souvent pas conçues pour soutenir les énergies renouvelables²¹. Si la transition vers les énergies renouvelables peut susciter des difficultés à court terme, il est important de reconnaître qu'elle présentera des avantages socio-économiques à long terme. Outre la réduction des émissions de GES, les systèmes d'énergie renouvelable peuvent, à long terme, faire baisser les coûts de l'énergie, renforcer la sécurité énergétique et créer de nouveaux

16 L'objectif de zéro émission nette est atteint lorsqu'il y a un équilibre entre les GES produits et les GES éliminés de l'atmosphère.

17 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *AR6 Rapport de synthèse : changements climatiques 2023*

18 PNUF, *Rapport 2023 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions*

19 Climate Watch, *Net-Zero Tracker*

20 COP28, *L'avenir du Consensus des Émirats arabes unis*

21 World Resources Institute, *Décrypter la COP28, combustibles fossiles*

emplois dans le secteur des énergies propres. De plus, la transition vers les énergies renouvelables peut réduire de manière significative les dépenses de santé liées à la pollution due aux combustibles fossiles, contribuant ainsi à la stabilité économique globale et à des améliorations en matière de santé publique²².

À mesure que les pays s'orientent vers les énergies renouvelables, les gouvernements doivent donner la priorité à une transition juste. Cela implique de veiller à ce que la transition vers des économies à faible émission de carbone soit juste et inclusive pour les travailleurs et les populations dépendantes des combustibles fossiles et des diverses industries connexes, et de veiller à ce que la diversité des situations nationales soit prise en compte, sans qu'aucun pays ne soit laissé pour compte. Augmenter les incitations à réduire les émissions, améliorer l'efficacité énergétique, faire évoluer les pratiques agricoles, la gestion durable des forêts et restaurer et conserver les écosystèmes sont autant d'autres moyens essentiels de réduire les émissions de GES²³.

Ces dernières années, il y a une prise de conscience croissante de la nécessité de s'attaquer non seulement au dioxyde de carbone, mais aussi à d'autres GES puissants. Parmi eux, le méthane²⁴ a fait l'objet d'une attention particulière en raison de son fort potentiel de réchauffement de la planète et de son court cycle de renouvellement, ce qui signifie que la réduction des émissions de méthane peut susciter des avantages climatiques rapides²⁵. Reconnaisant cet état de fait, les résultats du bilan mondial exhortent toutes les Parties à accélérer les réductions des émissions autres que celles de CO₂, y compris le méthane, et les encourageant à incorporer *tous* les GES dans leurs CDN à venir²⁶.

Le Pacte mondial sur le méthane

Le Pacte mondial sur le méthane, lancé lors de la COP26, engage à réduire les émissions de méthane de 30 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2020. Ce Pacte, qui rassemble 155 signataires, vise à « stimuler l'action mondiale et à renforcer le soutien en faveur des réductions de méthane à l'échelle internationale » dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'extraction des combustibles fossiles et la gestion des déchets. Il reconnaît que des réductions immédiates et importantes des émissions de méthane peuvent ralentir de manière significative le réchauffement de la planète et contribuer à la réalisation des objectifs climatiques internationaux.

22 IRENA, *Avantages des énergies renouvelables : comprendre les aspects socio-économiques*

23 PNUD, *Qu'est-ce que l'atténuation des effets du changement climatique et en quoi est-ce une urgence ?*

24 www.globalmethanepledge.org

25 *Ibid.*

26 World Resources Institute, *Décrypter la COP28, méthane*

Tout cela a des implications significatives pour le contrôle que les parlementaires exercent sur l'élaboration des CDN. Sur la base de ces engagements, les parlementaires et les commissions parlementaires doivent :

1. **Veiller à l'inclusion d'objectifs d'atténuation ambitieux dans les CDN**, en garantissant leur conformité avec les recommandations scientifiques les plus récentes, les objectifs climatiques nationaux et les engagements internationaux.

Mesures envisageables :

- Inviter les ministres concernés à une audition visant à présenter les objectifs d'atténuation figurant dans la CDN du pays et à en discuter ou consulter la CDN dans le registre de la CCNUCC et examiner les objectifs d'atténuation qu'elle contient.
- Débattre des engagements pris dans le cadre de la CDN et évaluer l'ambition et la puissance des objectifs d'atténuation, en veillant à leur conformité avec les recommandations scientifiques les plus récentes, les objectifs climatiques nationaux et les engagements internationaux.
- Organiser des consultations et auditions publiques avec des parties prenantes, notamment des universitaires, des experts du climat, des représentants d'industries et des organisations de la société civile pour veiller à ce qu'il soit tenu compte de diverses perspectives et offrir des indications essentielles susceptibles d'éclairer et de renforcer les objectifs d'atténuation et les stratégies figurant dans la CDN.
- Commander des examens indépendants visant à évaluer l'ambition des stratégies et mesures d'atténuation prises par le gouvernement.
- Exiger des gouvernements qu'ils présentent au parlement des rapports intermédiaires réguliers concernant la mise en œuvre des objectifs d'atténuation figurant dans la CDN.
- Garantir la transparence en rendant obligatoire la publication des rapports intermédiaires et relatifs à la mise en œuvre de la CDN, en les rendant accessibles au public. S'appuyer sur les plateformes médiatiques et les actions de proximité pour tenir les citoyens informés des mesures nationales en matière de climat et encourager la participation du public.

- Participer à des formations pour approfondir la compréhension de la science climatique, des stratégies d'atténuation et des aspects techniques des CDN, tout en échangeant des connaissances et des bonnes pratiques avec d'autres parlements par l'intermédiaire de plateformes telles que l'UIP.
- Organiser des séances d'examen au parlement pour évaluer les progrès réalisés et l'efficacité de la CDN et des efforts d'atténuation du pays.
- Plaider pour l'inclusion d'objectifs d'atténuation ambitieux dans la législation nationale, en veillant à ce qu'ils soient juridiquement contraignants.
- Entretenir des partenariats avec la communauté scientifique, les organisations internationales et les experts du climat pour bénéficier d'un soutien technique et améliorer la compréhension de la science climatique et des stratégies d'atténuation.

2. Faciliter une transition juste vers une sortie des combustibles fossiles et vers des énergies renouvelables, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

Mesures envisageables :

- Prescrire au gouvernement de présenter des rapports réguliers concernant la mise en œuvre des politiques en faveur d'une transition juste et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CDN.
- Établir un groupe composé d'experts de domaines tels que les énergies renouvelables, l'économie du travail et la politique sociale pour examiner les politiques et propositions gouvernementales en matière de transition vers les énergies renouvelables, fournir des informations à cet égard et veiller à une transition juste.
- Organiser des consultations publiques avec des travailleurs, des responsables locaux, des femmes et des représentants d'industries de secteurs dépendant des combustibles fossiles afin de recueillir leurs impressions quant aux effets de toute proposition de transition et au soutien requis des populations concernées.
- Veiller à inclure des considérations de genre en s'attaquant aux difficultés spécifiques rencontrées par les femmes.

- Plaider pour des législations et le financement d'initiatives qui répondent à des besoins précis.
 - Veiller à la création d'emplois verts et de formations au profit des travailleurs concernés par la transition vers une sortie de l'industrie des combustibles fossiles.
 - Créer des programmes de reconversion professionnelle et garantir le financement d'initiatives apportant aux travailleurs des compétences leur permettant de retrouver un emploi dans le secteur des énergies renouvelables.
 - Analyser les politiques et les cadres nationaux pour envisager et proposer des réformes visant à créer une politique environnementale propice au développement des énergies renouvelables et aux investissements en la matière.
 - Plaider pour une assistance financière internationale accrue des pays développés et des institutions financières mondiales, en particulier dans le cadre de projets liés aux énergies renouvelables. Solliciter et entretenir des partenariats public-privé afin d'attirer les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables.
- 3. Promouvoir et garantir l'inclusion du méthane dans les CDN** pour contribuer aux efforts de réduction de toutes les sources majeures de GES.

Mesures envisageables :

- Former et sensibiliser les parlementaires aux effets du méthane sur les changements climatiques, en insistant sur l'urgence de la réduction de ses émissions. Organiser des ateliers, des séminaires ou des séances d'information pour sensibiliser les parlementaires au rôle du méthane en tant que puissant GES, aux conséquences économiques et environnementales de l'inaction et aux stratégies économiquement rationnelles en matière d'atténuation des émissions de méthane ou y prendre part.
- Adopter une résolution exhortant le gouvernement à inclure des objectifs de réduction des émissions de méthane dans la prochaine présentation de la CDN.

- Charger les commissions parlementaires pertinentes de superviser l'intégration de tels objectifs dans les CDN ou établir des mécanismes à cet effet.
- Organiser des auditions publiques avec des fonctionnaires gouvernementaux, des experts et des parties prenantes pour évoquer l'inclusion d'objectifs de réduction des émissions de méthane dans les CDN et mieux comprendre les problématiques et la science.
- Prescrire au gouvernement de présenter des rapports périodiques sur les progrès réalisés en matière d'incorporation d'engagements relatifs au méthane dans les CDN.
- Améliorer la connaissance du public en ce qui concerne la contribution du méthane aux changements climatiques en organisant des campagnes de sensibilisation ou en collaborant avec les médias pour expliquer ses effets sur l'environnement, son rôle dans le réchauffement de la planète et la nécessité d'agir immédiatement.
- Garantir la transparence en rendant obligatoire la publication des rapports sur les émissions de méthane et les efforts de réduction, en rendant ces informations accessibles au public par l'intermédiaire de plateformes ouvertes et de bilans réguliers.
- Encourager la participation et les retours du public en ce qui concerne les stratégies de réduction des émissions de méthane adoptées par le gouvernement.
- Commander des rapports d'experts pour évaluer l'efficacité et la fiabilité des efforts de réduction des émissions de méthane déployés par le gouvernement.

Deuxième élément thématique :

l'adaptation aux changements climatiques

Introduction : Si les activités d'adaptation sont extrêmement localisées, elles doivent également être pilotées aux échelons national et international pour s'attaquer à des défis plus larges et systémiques. Il est urgent de se concentrer davantage sur l'adaptation dans la mesure où, à elle seule, l'atténuation — la réduction des émissions de GES — ne suffira pas à faire face aux effets actuels et futurs des changements climatiques à l'échelle mondiale. Les parlements jouent un rôle central de supervision des efforts d'adaptation aux changements climatiques. Un contrôle parlementaire efficace permet de veiller à ce que les gouvernements soient tenus comptables de leurs engagements à améliorer les capacités d'adaptation, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité aux effets des changements climatiques. En passant au peigne fin les CDN et les plans nationaux d'adaptation, en assurant le suivi de leur mise en œuvre et en veillant à la transparence et à l'inclusivité au moyen de consultations publiques, les parlements peuvent piloter la mise en œuvre des mesures d'adaptation et leur intégration dans les politiques et stratégies nationales. Ils peuvent ainsi veiller à ce que les initiatives d'adaptation soient mises en œuvre efficacement, en protégeant les populations vulnérables et en renforçant la résilience globale de leur pays face aux changements climatiques.

Contexte : L'adaptation aux changements climatiques désigne un large éventail de mesures visant à réduire la vulnérabilité face aux effets des changements climatiques²⁷. Reconnaisant la nécessité d'un effort d'adaptation coordonné, l'article 7 de l'Accord de Paris a établi l'objectif mondial en matière d'adaptation visant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements. Il insiste sur l'importance d'incorporer des mesures d'adaptation dans les politiques et stratégies nationales, de promouvoir la coopération à l'échelle mondiale et de partager des connaissances et des bonnes pratiques.

27 PNUD, [Qu'est-ce que l'adaptation au changement climatique et pourquoi est-elle cruciale ?](#)

Si les CDN se concentrent principalement sur l'atténuation, de nombreux pays ont commencé à y incorporer des éléments liés à l'adaptation afin de traduire les efforts nationaux en faveur de la résilience²⁸. L'intégration de l'adaptation dans les CDN varie selon les pays, puisqu'il ne s'agit pas d'un élément obligatoire. Toutefois, de nombreux pays, en particulier ceux qui sont très exposés aux effets des changements climatiques, choisissent souvent de mettre en avant leurs objectifs d'adaptation. Malgré cette avancée, l'action mondiale en la matière continue à accuser un retard compte tenu de l'urgence de la crise climatique²⁹.

Il peut être fait état des efforts d'adaptation au moyen des CDN ou de cadres plus détaillés à l'instar des plans nationaux d'adaptation et de communications distinctes sur le sujet. Les plans nationaux d'adaptation constituent le principal outil permettant d'organiser les stratégies nationales en la matière. Ils sont spécialement conçus pour traiter de la question de l'adaptation en fournissant un cadre pérenne et détaillé permettant aux pays de recenser leurs vulnérabilités, de fixer les priorités et de mettre en œuvre les stratégies d'adaptation. Ces plans doivent être rigoureusement conformes aux engagements énoncés dans les CDN et prévoir une feuille de route concernant la mise en œuvre opérationnelle permettant de traduire ces engagements en efforts d'adaptation concrets et mesurables sur le terrain.

Il ressort de l'incorporation de l'objectif mondial en matière d'adaptation dans l'Accord de Paris que l'adaptation s'impose comme une nécessité urgente, particulièrement puisque les effets des changements climatiques s'intensifient et touchent de manière disproportionnée les pays vulnérables. Cependant, l'absence de plan de mise en œuvre standardisé de cet objectif a suscité des difficultés qui sont démultipliées par la nature locale et propre au contexte de l'adaptation, ainsi que par des désaccords quant aux responsabilités en matière de financement³⁰.

Des progrès significatifs ont été réalisés grâce au programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, qui a aidé à définir des objectifs d'adaptation sectoriels et dont le point culminant a été l'adoption du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale à la COP28 en 2023. Ce cadre définit des objectifs mondiaux, notamment en matière d'évaluation de la vulnérabilité et des risques, de planification et de mise en œuvre de l'adaptation et de systèmes de suivi et d'évaluation, assortis d'échéances fixées en 2027 et 2030³¹.

28 CCNUCC, [Rapport de synthèse sur les CDN](#)

29 PNUÉ, [Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation 2023](#)

30 World Resources Institute, [Comprendre l'objectif mondial en matière d'adaptation de l'Accord de Paris](#)

31 Ibid. et CCNUCC, [Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation](#)

Le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale a des répercussions significatives en matière de contrôle parlementaire du processus d'élaboration des CDN. Compte tenu de ces objectifs mondiaux primordiaux guidant les pays dans la mise au point et l'exécution de leurs plans d'adaptation, les parlements et les commissions parlementaires doivent :

- 1. Veiller à ce que les plans nationaux d'adaptation s'appuient sur des évaluations complètes des aléas climatiques, de leurs effets et des vulnérabilités** pour s'assurer que les mesures sont ciblées et efficaces.

Mesures envisageables :

- Solliciter des évaluations climatiques auprès de sources locales ou d'organisations régionales lorsqu'il n'est pas possible de procéder à des évaluations nationales globales et systématiques. Les utiliser pour recueillir des données pertinentes sur les risques et les vulnérabilités.
- Tirer parti des évaluations locales pour recueillir des données sur les zones difficiles d'accès, en veillant à ce qu'elles éclairent les plans nationaux d'adaptation et les CDN.
- Plaider pour des partenariats avec des organisations internationales ou des bailleurs de fonds pour soutenir la mise en place de systèmes de données climatiques, réduisant la charge qui pèse sur les ressources naturelles.
- Réaffecter les budgets existants pour donner la priorité à la collecte et à l'évaluation de données climatiques essentielles.
- Organiser des consultations informelles avec des représentants locaux et des groupes vulnérables pour veiller à ce que leurs perspectives sur les aléas et les vulnérabilités climatiques soient prises en compte dans les plans nationaux d'adaptation.
- Prescrire des évaluations périodiques et systématiques des aléas climatiques, de leurs effets et des vulnérabilités pour veiller à ce que les plans nationaux d'adaptation et les CDN s'appuient sur les données les plus fiables et les plus pertinentes possibles.

- Contrôler la collecte de données climatiques ou établir des systèmes dédiés qui cernent les aléas climatiques et leurs effets et veiller à ce que les données recueillies éclairent les plans nationaux d'adaptation.
- Analyser les allocations budgétaires pour s'assurer que les fonds soutiennent des évaluations climatiques constantes, préconisant des ressources supplémentaires le cas échéant.
- Faciliter les auditions et consultations publiques avec diverses parties prenantes, notamment des universitaires, des membres de la société civile et des femmes, pour veiller à ce que les évaluations climatiques et les plans d'adaptation soient inclusifs, participatifs et transparents.
- Garantir la transparence en rendant accessibles au public les données relatives aux risques climatiques et aux vulnérabilités, en recourant à des plateformes variées et accessibles pour partager des informations avec le public et les parties prenantes.

2. Veiller à ce que les plans nationaux d'adaptation soient élaborés au moyen de processus inclusifs, participatifs et transparents, conformes aux éléments connexes des CDN pour garantir un vaste soutien et une grande efficacité.

Mesures envisageables :

- Analyser les plans nationaux d'adaptation pour veiller à ce qu'ils soient inclusifs, sensibles au genre, participatifs et entièrement transparents et tenir les gouvernements comptables en cas de non-respect de ces normes.
- Faciliter des consultations publiques avec des populations vulnérables, des femmes, des populations autochtones et d'autres parties prenantes pour recueillir leurs impressions et veiller à l'inclusivité et à la pertinence des plans d'adaptation.
- Rendre obligatoire la publication des plans d'adaptation pour garantir l'accès du public et la transparence.

- Encourager l'incorporation de mesures d'adaptation dans les CDN, les plans nationaux d'adaptation servant de cadre détaillé pour traduire ces engagements dans les faits.
 - Fixer des objectifs d'adaptation quantitatifs et assortis de délais dans les plans nationaux d'adaptation et les CDN pour établir des normes claires permettant d'évaluer les progrès et l'efficacité.
- 3. Veiller à la mise en œuvre effective des plans nationaux d'adaptation, incluant le suivi, l'évaluation et l'apprentissage** pour suivre les progrès et réduire les conséquences sociales et économiques des aléas climatiques.

Mesures envisageables :

- Exiger du gouvernement des bilans réguliers concernant l'état de mise en œuvre du plan national d'adaptation et sa conformité avec les objectifs en la matière, au moyen de rapports ou de questions parlementaires.
- Solliciter des bilans quant aux avancées ou obstacles majeurs s'agissant de réduire les conséquences sociales et économiques des aléas climatiques, en veillant à ce que les parlements restent informés.
- Organiser des réunions avec les populations locales, les femmes et les groupes vulnérables pour recueillir leurs observations sur l'efficacité des mesures d'adaptation. Rendre compte au parlement des inquiétudes et des perspectives de la collectivité pour veiller à ce qu'elles transparaissent dans les discussions relatives aux progrès réalisés et aux priorités en matière d'adaptation.
- Exiger du gouvernement qu'il établisse et traduise sur le plan opérationnel des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage et qu'il contrôle leur efficacité pour ce qui est de suivre les progrès réalisés dans le cadre du plan national d'adaptation et évaluer les mesures connexes.

- Évaluer les études d'impacts menées par le gouvernement sur la manière dont les plans nationaux d'adaptation s'attaquent aux vulnérabilités sociales et économiques, en veillant à la transparence et à la minutie du processus.
- Examiner les budgets nationaux pour veiller à ce que les financements adéquats soient alloués tant à la mise en œuvre du plan national d'adaptation qu'aux systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, en préconisant des réaffectations le cas échéant.
- Superviser et soutenir les initiatives de renforcement des capacités en encourageant le gouvernement à allouer des ressources suffisantes à la formation et au renforcement institutionnel liés à la mise en œuvre du plan national d'adaptation et aux systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.
- Garantir la transparence en rendant obligatoire la publication des rapports relatifs à la mise en œuvre du plan national d'adaptation et des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, permettant aux citoyens et aux parties prenantes de tenir les gouvernements comptables des progrès réalisés dans le cadre des efforts d'adaptation.

Troisième élément thématique :

le financement de l'action climatique

Introduction : Les besoins financiers mondiaux dans le cadre de l'action climatique sont énormes. Malgré les efforts déployés pour mettre en place des mécanismes internationaux de financement et obtenir des engagements en la matière, de nombreux gouvernements n'assument toujours pas leur juste part. Un financement efficace de l'action climatique est essentiel pour soutenir l'atténuation, l'adaptation et une action globale face aux pertes et préjudices, mais les difficultés sont importantes. Il s'agit notamment de veiller à un financement adéquat et opportun, d'assurer sa conformité avec les priorités nationales et d'en gérer la répartition transparente, efficace et responsable. Le contrôle parlementaire du financement de l'action climatique est fondamental pour garantir une action climatique digne de ce nom qui sert et protège tous les secteurs de la société, en particulier les plus vulnérables. Il permet aux parlements de tenir les gouvernements comptables de leurs engagements financiers et des efforts qu'ils déploient pour lutter contre les changements climatiques. En passant au peigne fin les budgets nationaux, en supervisant les allocations budgétaires et les dépenses et en veillant à la transparence et à l'inclusivité, les parlements pilotent la mise en œuvre des mesures de financement de l'action climatique et assurent leur conformité avec les politiques et stratégies nationales.

Contexte : Des financements sont indispensables pour traduire dans les faits les objectifs climatiques et pour stimuler l'ambition³², mais ils restent également le principal obstacle en ce qui concerne les efforts climatiques mondiaux. Les besoins de financement sont colossaux ; il faudrait 6 000 milliards d'USD pour mettre en œuvre les plans des pays en développement en matière d'action climatique d'ici à 2030, quoique ce chiffre n'inclue pas l'ensemble des coûts d'adaptation³³. D'après les estimations, les pays en développement auraient besoin de 387 milliards d'USD chaque année dans le cadre de leurs plans d'adaptation. Néanmoins, en 2021, le financement de l'adaptation a reculé de 15 % pour atteindre à peine 21 milliards d'USD. Cet écart par rapport aux prévisions a engendré un déficit de 194 à 366 milliards d'USD par an dans les fonds nécessaires à l'adaptation, menant à la persistance des effets dévastateurs sur les pays et les populations qui se trouvent en première ligne face aux

32 Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, [Que disent les contributions déterminées au niveau national des exigences des pays en matière de financement](#)

33 CCNUCC, [De plusieurs milliards à des milliers de milliards : fixer un nouvel objectif dans le cadre du financement de l'action climatique](#)

changements climatiques³⁴. A été reconnue, dans le cadre du bilan mondial, la nécessité d'accroître de manière significative le soutien financier en faveur de l'adaptation au-delà des engagements déjà pris, conformément à l'évolution des besoins en la matière³⁵.

Le processus visant à obtenir le financement de l'action climatique dans le cadre de la politique mondiale s'est avéré long et complexe. En 2010, les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards d'USD par an en faveur de l'action climatique dans les pays en développement d'ici à 2020. En 2015, l'Accord de Paris a repoussé cet objectif à 2025 et fixé un nouvel objectif pour la période post-2025, à partir du niveau plancher de 100 milliards d'USD par an. Le processus visant à établir un nouvel objectif chiffré collectif a été lancé en 2021, à l'occasion de la COP26. Les discussions techniques en cours ont pour objet de définir les détails de ce nouvel objectif chiffré collectif, notamment les délais, les montants et les sources, ainsi que la transparence. Des réunions sont prévues pour finaliser l'adoption de ce texte lors de la COP29³⁶.

Le paysage du financement de l'action climatique à l'échelle mondiale est complexe, composé de plusieurs mécanismes financiers offrant un soutien pérenne et mesurable à l'action climatique, ainsi que de fonds spéciaux axés sur des besoins et des insuffisances spécifiques en matière de financement de l'action climatique³⁷. De nombreux pays, particulièrement les plus vulnérables, rencontrent des difficultés lorsqu'il s'agit d'accéder aux ressources en raison de la complexité des procédures et des limites de leurs capacités institutionnelles et de leur expertise technique³⁸. Le fonds pour les pertes et les préjudices est un fonds spécial déterminant qui a pris de l'importance ces dernières années. Il a fait l'objet d'un accord lors de la COP27 et a été pleinement mis en œuvre sur le plan opérationnel à l'occasion de la COP28. Il aide les pays les plus vulnérables sur le plan climatique à faire face aux effets des changements climatiques qui dépassent leurs capacités d'adaptation. À l'occasion de la COP28, les pays ont versé environ 700 millions d'USD au fonds, ce qui est bien inférieur aux 580 milliards d'USD nécessaires d'ici à 2030 d'après les estimations pour faire face aux dommages liés aux changements climatiques dans les pays vulnérables. Pour répondre aux besoins des populations vulnérables, des engagements bien plus importants et des sources de financement innovantes, à l'instar des taxes sur les combustibles fossiles et le

34 PNUÉ, [Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation 2023](#)

35 World Resources Institute, [Décrypter la COP28](#)

36 Ibid. [Décrypter la COP28, financement de l'action climatique](#)

37 CCNUCC, [Financement de l'action climatique dans le cadre de l'Accord de Paris](#)

38 CCNUCC, [Résumé et recommandations de la commission permanente des finances](#)

transport maritime, sont nécessaires. Les pays doivent par ailleurs financer le Réseau de Santiago, qui offre un soutien technique et en matière de renforcement des capacités aux pays en développement pour faire face aux pertes et préjudices³⁹.

Ces fonds internationaux ont le potentiel de contribuer de manière significative à l'action climatique mondiale, mais ils suscitent des difficultés pour les parlements dans la mesure où ils sont gérés en dehors des budgets nationaux, l'assistance étant apportée par des organisations non étatiques, notamment des organisations internationales et non gouvernementales. Par conséquent, cela limite le pouvoir de contrôle des parlements, réduisant leur influence sur la manière dont les priorités sont fixées et leur compliquant la tâche pour ce qui est de veiller à l'utilisation correcte et conforme aux priorités nationales des fonds. Il peut également y avoir des problèmes de coopération, provoquant des lacunes ou des chevauchements dans l'action climatique, et des insuffisances en matière de redevabilité, en conséquence de quoi il est difficile de veiller à la redevabilité des différents organismes. Il a donc été suggéré que les parlements créent des systèmes de suivi du fonctionnement et de l'efficacité de ces flux financiers hors budget et se tournent vers un contrôle de l'État et l'intégration dans les systèmes budgétaires nationaux⁴⁰.

Les fonds publics sont indispensables pour soutenir l'action climatique nationale et les parlements jouent un rôle essentiel dans l'affectation de ces ressources en examinant, modifiant, approuvant et supervisant le budget national. Ils veillent ainsi à ce que le financement adéquat de l'action climatique soit conforme aux engagements climatiques nationaux⁴¹. Le processus d'élaboration des CDN permet aux pays de communiquer sur les dépenses qu'ils estiment nécessaires pour répondre aux objectifs d'adaptation et d'atténuation qu'ils définissent. S'il est vrai que ce n'est pas obligatoire, il est vivement recommandé de présenter des rapports sur le financement de l'action climatique dans le cadre des CDN afin de permettre une meilleure planification et mise en œuvre de l'action climatique⁴², d'améliorer la transparence et la redevabilité et d'attirer des financements et des investissements.

39 World Resources Institute, [Décrypter la COP28, pertes et préjudices](#)

40 ParlAmericas, [Les parlements et l'Accord de Paris](#)

41 *Ibid.*

42 Néanmoins, les pays développés sont tenus de communiquer des informations relatives au financement de l'action climatique qu'ils comptent fournir et mobiliser par l'intermédiaire d'autres mécanismes de présentation de rapports.

- 1. Chercher à renforcer la redevabilité à l'égard des engagements en matière de financement de l'action climatique.** Plaider pour le respect des engagements à l'échelle nationale et exercer une pression internationale pour répondre aux besoins de financement.

Mesures envisageables :

- Exhorter les gouvernements à respecter leurs engagements internationaux en matière de financement de l'action climatique.
- Examiner les propositions de budget national pour veiller à ce qu'elles comportent des dispositions visant à honorer les engagements internationaux en matière de financement de l'action climatique.
- Organiser des auditions publiques dans le cadre desquelles des fonctionnaires gouvernementaux sont invités à expliquer les plans et les progrès réalisés en ce qui concerne les engagements internationaux en matière de financement de l'action climatique.
- Solliciter des rapports réguliers et détaillés auprès des ministères concernés quant aux progrès réalisés à l'égard des engagements internationaux en matière de financement de l'action climatique.
- Suivre les progrès et les résultats obtenus en ce qui concerne les obligations financières internationales nouvelles et à venir, notamment le mécanisme pour les pertes et les préjudices et le nouvel objectif chiffré collectif, et soutenir leur mise en œuvre sur le plan opérationnel.
- Saisir les occasions d'appeler les pays développés à honorer et à approfondir leurs engagements en matière de financement de l'action climatique, notamment au moyen de résolutions parlementaires et en utilisant des plateformes internationales telles que les COP et les réunions parlementaires de l'UIP pour plaider en faveur de tels engagements.

- Collaborer avec d'autres pays vulnérables sur le plan climatique afin de former des coalitions qui puissent, collectivement, plaider en faveur d'une augmentation du financement de l'action climatique. Faire des déclarations conjointes exigeant une action de la part des pays développés.
 - Collaborer avec la société civile et les autres parties prenantes pour amplifier les appels à la redevabilité en matière de financement international de l'action climatique.
- 2. Veiller à la conformité entre les CDN et les budgets nationaux,** en couvrant tous les aspects des activités relatives à l'atténuation et à l'adaptation.

Mesures envisageables :

- Analyser et confirmer les exigences financières énoncées dans les CDN, en veillant à ce qu'elles couvrent tous les aspects des activités conditionnelles et inconditionnelles liées à l'atténuation et à l'adaptation.
- Garantir l'intégration dans les CDN d'estimations de coût détaillées en ce qui concerne les pertes et les préjudices afin de répondre aux besoins financiers des populations les plus vulnérables touchées par les effets des changements climatiques.
- Examiner les propositions de budget national pour veiller à ce qu'elles contiennent des allocations budgétaires suffisantes en faveur des objectifs climatiques énoncés dans les CDN. Proposer et soutenir des amendements visant à assurer un financement adéquat des initiatives en matière de climat.
- Exiger des ministères concernés qu'ils dressent des bilans réguliers de l'affectation des ressources financières aux activités en faveur du climat et des dépenses qui s'y rapportent.
- Organiser des auditions publiques destinées aux responsables gouvernementaux, aux experts et aux autres parties prenantes pour débattre de la conformité des budgets avec la CDN et du caractère approprié des affectations financières prévues.

- Consulter les organisations de la société civile, les parties prenantes du secteur privé, les populations locales et les groupes de femmes afin de recueillir leurs observations quant aux besoins et aux priorités en matière de financement de l'action climatique et veiller à leur prise en compte dans le cadre de la planification budgétaire et des actualisations de la CDN.

3. Renforcer le contrôle national des fonds hors budget dans le cadre du financement de l'action climatique.

Mettre au point des systèmes de suivi, d'examen et d'évaluation de l'utilisation des fonds hors budget et plaider pour leur incorporation dans les budgets nationaux.

Mesures envisageables :

- Encourager la mise au point de systèmes de suivi, d'examen et d'évaluation de l'utilisation des fonds hors budget.
- Exiger des systèmes de présentation de rapports auprès des ministères concernés et des organisations internationales en ce qui concerne la réception, l'affectation et l'utilisation de fonds hors budget, comprenant des informations relatives aux sources, aux montants, aux finalités et aux résultats du projet.
- Exiger des gouvernements et des organisations internationales qu'ils publient des informations sur les fonds hors budget, notamment des données financières détaillées et des informations relatives aux résultats du projet.
- Plaider pour l'intégration du financement de l'action climatique via des fonds internationaux dans les budgets nationaux, le cas échéant, afin d'opérer un changement vers un meilleur contrôle.
- Établir des systèmes de suivi des flux financiers hors budget tirés de fonds internationaux en faveur de l'action climatique, permettant d'évaluer leur efficacité et leur conformité avec les CDN.

Outils et ressources utiles

- [Climate Action Tracker \(Dispositif de suivi des mesures prises en matière climatique\)](#) : cet outil supervise et évalue les mesures prises à l'échelon national en matière climatique en estimant dans quelle mesure les pays respectent leurs objectifs de réduction des émissions de GES et les objectifs de l'Accord de Paris. Ce dispositif de suivi élabore des classements et des rapports visant à aider les parlements à évaluer le degré d'ambition et l'efficacité de leur CDN.
- [Climate Change Laws of the World \(Lois mondiales en matière de changements climatiques\)](#) : cette base de données, hébergée par la London School of Economics, rassemble les lois, les politiques et les contentieux mondiaux relatifs au climat, aidant les parlementaires à déterminer les bonnes pratiques et à élaborer des cadres législatifs.
- [Initiative Climate Promise](#) : cette initiative du PNUD aide les pays à élaborer et à améliorer leur CDN. Elle offre des outils et des ressources, parmi lesquels une liste récapitulative de contrôle de la qualité que les parlements peuvent adapter pour contrôler la CDN.
- [Climate TRACE](#) : découvrez plus de 350 millions de sources de GES dans cet inventaire indépendant de suivi des émissions en ligne.
- [Climate Watch](#) : cette plateforme, hébergée par le World Resources Institute, fournit des données, des représentations graphiques et des ressources visant à soutenir l'action climatique et l'élaboration des CDN. Un nouvel outil de suivi des CDN soumises en 2025 sera lancé en 2024.
- [Contributions déterminées au niveau national \(CDN\)](#) : cette partie du site web de la CCNUCC renseigne sur l'Accord de Paris et les CDN. Elle contient le [registre des CDN](#), qui permet aux parlementaires d'analyser les engagements pris aux échelons national et international dans le cadre des CDN et leur actualisation.

- [Le Navigateur CDN 3.0](#) : il s'agit d'un outil interactif conçu pour aider les pays à établir et à améliorer leur CDN. Il permet aux utilisateurs d'envisager diverses manières d'augmenter leur niveau d'ambition dans les CDN et de s'intéresser à des questions essentielles telles que la mise en œuvre et le financement de leur CDN actualisée présentée en 2025. Cet outil fournit des axes de réflexion, des études de cas et des liens vers des ressources supplémentaires afin d'aider les pays à assurer la conformité de leurs CDN avec les objectifs de l'Accord de Paris. Pour les parlements, il peut s'agir d'une ressource utile pour comprendre les objectifs climatiques nationaux et les stratégies existantes pour renforcer le contrôle des CDN et apporter un soutien en vue de CDN plus robustes. Il est particulièrement utile pour recenser les possibilités qui sont conformes aux priorités nationales et aux objectifs climatiques mondiaux, veillant à ce que les efforts parlementaires soient éclairés et efficaces.
- [Les CDN à venir : Suivre la progression des contributions déterminées au niveau national des pays](#) : cette partie du site web du World Resources Institute présente des recherches, des outils et des orientations stratégiques destinés à aider les pays à établir, à améliorer et à mettre en œuvre leurs CDN.
- [Les parlements et l'Accord de Paris](#) : ce guide, élaboré par ParlAmericas, GLOBE, la Westminster Foundation for Democracy et INTER PARES, contient des recommandations pratiques visant à renforcer le contrôle parlementaire des engagements internationaux en matière climatique.
- La [plateforme en ligne de renforcement des capacités de la CCNUCC](#) offre des cours interactifs visant à renforcer la capacité des parties prenantes en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de ces changements et de financement de l'action climatique. Elle offre des modules sur mesure sur un certain nombre de sujets, parmi lesquels le financement de l'action climatique, le transfert de technologies et les CDN. Les participants peuvent se former à leur rythme et obtenir des certificats à l'issue de la formation. Il s'agit d'une ressource essentielle permettant de développer les compétences et les connaissances pour mettre en œuvre des politiques climatiques efficaces.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50

F +41 22 919 41 60

E postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5

Case postale 330

1218 Le Grand-Saconnex

Genève (Suisse)

www.ipu.org